



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-51119>

Département(s) de publication : 91

Annonce n° 25-51119

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-19207

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Coeur Essonne Agglomeration

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 20005785900015

Ville : Sainte Geneviève des Bois cedex

Code postal : 91704

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 91

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de réparations diverses sur les ouvrages d'art de Coeur d'Essonne Agglomération

Code CPV principal - Descripteur principal : 45221119

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : L'accord-cadre à bons de commande avec maximum est passé en Description succincte du marché : application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Les prestations sont réglées par des prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées . L'accord-cadre est conclu pour une période d'un an à compter de sa date de notification. Il est renouvelable trois fois par période annuelle successive. Le montant maximum des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit : 1 000 000,00 euros HT. Pour chaque période de reconduction, le montant maximum est de 1 000 000,00 euros HT. Le montant estimatif est donné à titre indicatif et est un montant annuel

Critères d'attribution : Valeur technique tel qu'indiqué dans le règlement de consultation : 60% Prix des prestations : 40%

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 15/05/2025 à 12h00, lire 19/09 /2025 à 12h00

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/05/2025